

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU PAS DE CALAIS

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 27

**Date de la convocation :**

29/03/2024

**Date d'affichage :**

02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EPERLECCUES**

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Ludovic COCQUEMPOT

Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Nathalie MAEGHT – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Nicolas CHOCHOY

Absents : Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Sandrine LORIO) – Sandrine DEMAUDE (pouvoir à Marjory DELAVAL) – Annick CROQUELOIS (pouvoir à Estelle LECOFFRE) – Patrick POTEL (pouvoir à Ludovic COCQUEMPOT) – Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Jérôme LEBOUCHER (pouvoir à Laurent DENIS) – Antoine TUSO (pouvoir à Barbara BODART)

2024/16

**OBJET DE LA DELIBERATION : RECOMPENSES CONCOURS DES JARDINS FLEURIS  
2024**

Le concours des jardins fleuris est organisé chaque année par la commune d'Eperlecques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de récompenser les participants par des bons d'achat valables dans les jardineries locales selon le barème suivant :

	Grandes surfaces	Surfaces intermédiaires	Petites surfaces	Campings
1 <sup>er</sup>	50€	40€	30€	20€
2 <sup>e</sup>	45€	35€	25€	15€
3 <sup>e</sup>	40€	30€	20€	10€
4 <sup>e</sup> à la fin du classement	30€	15€	15€	10€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, approuve le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Ludovic COCQUEMPOT.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

17 AVR. 2024

Le Maire

Laurent DENIS.

